

Le Médecin Acteur de la Qualité de son Information

Les règles de partenariat en 2006

Le médicament a ouvert la voie de la médecine moderne

Les nouvelles règles(1)

- La FMC doit être pragmatique et prendre en compte les nouvelles thérapeutiques présentées par les laboratoires.
- Pour les actions de FMC financées par les laboratoires il conviendrait d'appliquer des règles de fonctionnement plus strictes et de commander un audit régulier des structures.
- L'objectif est d'améliorer la qualité et la transparence du système, le décret précisera que seuls les organismes agréés pourront proposer des actions de FMC donnant droit à des crédits de formation.

Les nouvelles règles(2)

- La législation actuelle impose à l'ensemble des associations de FMC agréées, de ne mentionner les médicaments que sur le mode de la DCI et que la présence des laboratoires n'est pas permise pendant les formations.
- L'indépendance du système sera renforcée par les prochains agréments.

La charte de la visite médicale

- Les laboratoires font un effort pour améliorer la qualité de la transmission des informations grâce à l'application de la charte de la VM.
- La VM est une source d'information régulière pour le médecins qui sont capables à n'en pas douter de distinguer information et publicité.

Les critères d'agrément

- Les organismes agréés devront imposer à leurs intervenants de remplir une déclaration de liens d'intérêts, dont la forme sera publiée par arrêté.
- L'objectif de déclaration de liens d'intérêts est de rendre le système plus transparent.
- Un modèle de convention de partenariat est également prévu pour organiser les relations des structures avec les financeurs privés.

Le CNFMC des médecins libéraux et l'industrie du médicament

- Le rôle du CNFMC est de mettre en place le nouveau dispositif d'agrément et de contrôle des organismes agréés en formation.
- Les mouvements de concentration en cours dans l'industrie pharmaceutique modifient la stratégie marketing, le financement devenant de fait plus un mécénat institutionnel que de la promotion.

La presse médicale et internet

- La FMC peut être aussi réalisée par la presse médicale et scientifique elle donnera droit aussi à des crédits de formation.
- La FMC peut être réalisée par internet un recensement des sites qui dispensent un enseignement virtuel de qualité est en cours.

Les congrès médicaux nationaux et internationaux

- Une labellisation sera réalisée par les sociétés savantes et les organismes agréés en formation

La Formation Médicale Continue en 2006

Gérard LYON
AQIM 06 04 2006

- Les Acteurs -

Les 3 CNFMC :

1. Fixent les orientations nationales de la FMC et les thèmes prioritaires de Santé Publique,
2. Agréent pour 5 ans les organismes qui délivrent des programmes de FMC, sur la base d'un cahier des charges,
3. Les programmes sont jugés sur leur qualité scientifique et pédagogique et leur conformité aux bonnes pratiques de la profession.
4. Donnent un avis à la HAS sur l'agrément des organismes aptes à mettre en œuvre des procédures d'évaluation,
5. Fixent le barème FMC / EPP – crédits,
6. Etablissent les règles que doivent suivre les CRFMC,
7. Participent au rapport annuel d'évaluation du dispositif.

- Barème du CNFMC -

250 crédits sur 5 ans (50 crédits par an, soit 1 semaine par an environ)

* Bonus : sur actions et programmes de Santé Publique

	Exemples de moyens	Barème 5 ans	Commentaires
Groupe 1 Formations présentielles	Séminaires, journées ou soirées de FMC, colloques et congrès organisés par un organisme agréé DU et DIU Staffs hospitaliers protocolisés	1 journée = 10 crédits ½ journée = 5 crédits 1 soirée = 5 crédits 100 crédits * (de 100 crédits min à 150 max)	Attestation délivrée par une association agréée, un département universitaire...
Groupe 2 Procédures d'évaluation	Engagement dans une démarche d'évaluation des pratiques complète, ponctuelle et/ou continue validée par la HAS.	100 crédits OBLIGATOIRE	Certificat délivré par une URML ou un organisme agréé,...

	Exemples de moyens	Barème 5 ans	Commentaires
Groupe 3 A Engagement dans le domaine de la formation et/ou de la recherche	Formateur en FMI : maîtrise de stage, participation régulière à l'enseignement ou la direction de thèse Formateur de FMC Coordination ou participation active et répétée à des travaux de recherche ou d'évaluation, élaboration de référentiels	50 crédits maximum (1 journée = 5 crédits)	Attestation du collège, de l'association de FMC, du groupe de recherche
Groupe 3 B Fonction représentation professionnelle	Fonctions au service de la profession quelque soit le champ d'intervention : ordre, syndicats, organisation de la formation, participation à des commissions officielles ou institutions, PDS et régulation, actions locales de promotion de santé, participation à des actions de santé publique ou santé communautaire comme : -campagnes de prévention et dépistage -participation suivie dans un réseau de soins ou de santé	50 crédits * maximum (1 journée = 5 crédits)	Attestation de l'organisme ou de la structure concernée
Groupe 4 Formations individuelles	Lecture de revues, livres, CD-Rom et DVD, télémédecine, tous supports pédagogiques, tests de lecture recommandés	50 crédits maximum	justificatif d'abonnement, ± traçabilité des tests de lecture
	e-formation sur site agréé, Enseignement virtuel contrôlé	50 crédits maximum	

- Décret FMC -

En Conseil d'Etat,

-Les CRFMC sont rétablis et composés de 12 membres :

- 3 membres désignés par le CNFMC des médecins libéraux,
- 3 membres désignés par le CNFMC des médecins salariés non hospitaliers,
- 3 membres désignés par le CNFMC des médecins hospitaliers,
- 3 membres désignés par le Conseil Régional de l'Ordre des médecins.

- Les CRFMC valident les formations suivies permettant le respect de l'obligation de FMC.

- Les CRFMC vérifient tous les 5 ans le respect des deux obligations FMC et EPP.

- La validation du respect de l'obligation de formation donne lieu à la délivrance d'une attestation.

- Circuit de validation -

Portes d'entrées

EPP : l'URML + Organismes agréés (OA) → organisent l'offre,

L'URML → délivre le certificat de fin de cycle,

FMC : les organismes agréés → proposent l'offre,

→ délivrent le certificat de participation à une action ou un programme agréé.

Portes de sorties

Les CRFMC :

- Tiennent le registre de la satisfaction des deux obligations par les médecins libéraux (Log-book individuel)

Le CROM → Délivre l'attestation affichable
→ Applique les sanctions

MERCI